

SASU A.V.P.E

SASU au capital de 1 500,00 euros

Siège social : Las Planes, Trotis 47140 FRESPECH

RCS n°908999170- RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31/01/2025

Le 31/01/2025, à 18 heures, au siège social, Mr Charles BERNARD, Associé unique

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

PREMIERE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'associé unique déclare qu'il a établi le compte définitif de liquidation. Ce dernier fait ressortir le montant des capitaux propres à -70018 euros, soit un mali de liquidation de 71518 euros.

DEUXIEME DECISION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'associé unique décide d'imputer le mali de liquidation sur le compte-courant d'associé.

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat.

Enfin il constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compter de ce jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Charles BERNARD

certifié conforme
Le liquidateur

